

L'autonome des Territoriaux



Disponibles, nous sommes en permanence à votre écoute.
Nous défendons votre grade, votre fonction.
Nous vous informons sur vos droits et vos obligations.
Nous revendiquons pour de nouveaux acquis sociaux.



Edition du S.A.F.P.T. N° 43 Avril 2008
Rédaction : Yolande RESTOUIN, Thierry CAMILIERI
Mise en pages et Diffusion Internet : Thierry CAMILIERI

www.safpt.org

l.autonome@safpt.org

Sommaire :

Photo de couverture : Mairie de Villers sur Mer (Calvados 14)

Page 2 : Vie des sections

Page 3 : Tract : Décidons de notre avenir

Page 4 : Fiche d'inscription au Comité national et Assemblée Générale Ordinaire

Page 5 : Programme

Page 6 : Déclaration d'impôts 2007, quelques précisions..., Abandon de poste, Journée de solidarité

Page 7 : Voyage au bout de l'enfer

SITE INTERNET - WWW.SAFPT.ORG

Vie des sections

Département 13 :

Une journée de formation syndicale aura lieu le mardi 29 avril à Salon de Provence.

Elle sera animée par Yolande RESTOUIN, secrétaire générale adjointe nationale et responsable du S.A.F.P.T. – UR-PACA.

Nombre de participants : une vingtaine

Thèmes abordés : les droits syndicaux
Statuts-carrières

Département 83 :

→ Le S.A.F.P.T. – UD-VAR organise le lundi 28 avril, en vue des élections professionnelles du 6 novembre 2008, une réunion d'information avec toutes les personnes susceptibles d'être présentes sur les listes qu'il présentera au niveau du C.T.P. et des C.A.P. placés auprès du Centre de Gestion du Var, et ce afin d'expliquer le fonctionnement de ces instances.

Cette réunion aura lieu au siège du S.A.F.P.T.-UD-VAR.



Sièges de l'Union Régionale PACA et de l'UD-VAR

→ Le S.A.F.P.T. – UD-VAR tiendra son assemblée générale annuelle le jeudi 15 mai 2008 à AUPS, Capitale du Haut Var., Foyer des Jeunes, Place de la Mairie.

A l'ordre du jour :

- Approbation du C.R.de la dernière assemblée générale
- Elections professionnelles 2008
- Rapport des réviseurs aux comptes
- Rapport de trésorerie
- Renouvellement des membres du bureau départemental
- Questions diverses





Syndicat Autonome de la Fonction Publique Territoriale

DECIDONS DE NOTRE AVENIR

Le 6 novembre 2008,

auront lieu les élections professionnelles pour désigner les représentants du personnel

- *aux Commissions Administratives Paritaires (CAP),*
- *aux Comités Techniques Paritaires (CTP)*
- *et aux Comités d'Hygiène et de Sécurité (CHS).*

Etre présents au sein de ces instances statutaires, c'est, pour les représentants siégeant :

→ dans les CAP, être consultés pour toutes les questions individuelles concernant la carrière du fonctionnaire (refus de titularisation, notation, avancement de grade et d'échelon, promotion interne, mise à disposition, détachement, disponibilité)
La principale mission de la CAP est d'organiser une régulation quotidienne de l'application du statut.

→ dans les CTP, donner leurs avis sur l'organisation de l'administration, les conditions de fonctionnement, les méthodes et techniques de travail, les grandes orientations, la formation, l'hygiène et la sécurité, les suppressions d'emplois ...

→ dans les CHS, se consacrer à l'analyse des risques professionnels, à l'enquête sur les maladies et accidents professionnels, à l'hygiène et la sécurité dans le travail et à la formation en la matière, à la prévention des risques et aux conditions de travail, la médecine professionnelle,

***Adhérents et sympathisants du S.A.F.P.T.,
ne laissez pas aux autres le soin de vous représenter
et de décider à votre place.***

Les élections professionnelles de novembre 2008 vont engager les représentants du personnel qui seront élus pour 6 ans.

Vous voulez vous investir : prenez contact avec nos représentants.

Cela vous permettra de représenter et défendre vos collègues en figurant sur une liste présentée par le Syndicat Autonome de la Fonction Publique Territoriale (S.A.F.P.T.) qui siège dans les instances départementales des centres de gestion ainsi qu'au niveau local dans de très nombreuses collectivités.

**Rejoignez le SAFPT, le seul Syndicat qui puisse revendiquer le terme
« AUTONOME » DANS LE PLEIN SENS DU MOT**

**LIBRE, INDÉPENDANT ET APOLITIQUE,
il ne s'occupe exclusivement que des agents territoriaux, titulaires et non titulaires**

COMITE NATIONAL / ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

5 & 6 JUIN 2008 à VALENCE (26)

Hôtel l'Epervière / Chemin de l'Epervière 26000 Valence

Située à proximité de la sortie autoroute Valence Sud

☎ 04/ 75/ 42/ 32/ 00 // Fax 04/ 75/ 56/ 20/ 67

FICHE D'INSCRIPTION

PARTICIPANT

- NOM et Prénom : * Code Postal :
- Adresse Personnelle : * Ville :
- Tél. Domicile : * Tél. Bureau :
- Section : * Département :

TRANSPORT

- Jour et heure d'arrivée : * Jour et heure de départ :
- Moyen utilisé : Automobile S.N.C.F.

SEJOUR

OPTION N°1 du déjeuner Mercredi 4/06 au petit déjeuner Samedi 7/06

(3 Repas midi / 3 Repas soir / 3 Nuitées avec Petit déjeuner / 4 Pauses Collation)

OPTION N°2 du dîner Mercredi 4/06 au petit déjeuner Samedi 7/06

(2 Repas midi / 3 Repas soir / 3 Nuitées avec Petit déjeuner / 4 Pauses Collation)

OPTION N°3 Participation A.G. du Vendredi 6/06

(1 Repas midi / 1 Pause collation)

FORFAIT DU SEJOUR **

OPTION N°1 : Chambre Single 250 € // Chambre Double 220 € //Accompagnant 162 €

OPTION N°2 : Chambre Single 235 € // Chambre Double 205 € //Accompagnant 150 €

OPTION N°3 : Participant 25 €

** Cocher case(s) correspondante(s)

Nom / Prénom Accompagnant pour Chambre Double :

.....

- ARRHES : 100 € à l'inscription et par personne, pour options 1 & 2

25 € à l'inscription et par personne, pour option 3

Règlement à adresser S.A.F.P.T. U.D. DROME auprès de :

Monsieur Jean-Francois JAFFUEL / 4 Lotissement Les Grand Verts 26260 CHARMES SUR L'HERBASSE

☎ 06/ 71/ 72/ 59/ 58 E. Mail : jfjaf@ifrance.com

Le règlement complet à l'inscription sera très apprécié.

- INSCRIPTION : **Date Limite et impérative le 9 MAI 2008**

- IMPORTANT : Pour être prise en considération, toute réservation doit être accompagnée d'un chèque d'arrhes (ou règlement complet) et d'une enveloppe timbrée. Le solde sera à régler à l'accueil, dès votre arrivée. 1 feuille d'inscription par participant en chambre « SINGLE »

Date : Signature :

Bureau National / Comité National
Assemblée Générale Ordinaire Nationale

04 / 05 / 06 Juin 2008

Hôtel de l' Epervière / Chemin de l'Epervière

26000 VALENCE

PROGRAMME

Mercredi 04 Juin 2008

- * Accueil des participants de 10h à 19 h
- * Déjeuner de 12 h 30 à 14 h
- * Bureau National de 14 h 30 à 18 h
- * Pause collation à 16 h
- * Dîner 20 h 30

Jeudi 05 Juin 2008

- * Ouverture des travaux de 9 h à 9 h 30
- * Travaux en Commissions de 9 h 30 à 11 h 30
- * Révision des comptes de 9 h 30 à 11 h 30
- * Pause collation à 10h 30
- * Déjeuner de 12 h 30 à 14 h
- * Travaux en Commissions de 14 h à 17 h 30
- * Pause collation à 16 h
- * Dîner à 20 h 30

Vendredi 06 Juin 2008

- * Comité National / Synthèse des Commissions de 9 h à 11 h 30
- * Pause collation à 10 h
- * Déjeuner de 12 h 30 à 14 h
- * Assemblée Générale Nationale Ordinaire de 14 h 30 à 17 h 30
- * Pause collation à 16 h
- * Dîner à 20 h 30

DECLARATION IMPOTS 2007, QUELQUES PRECISIONS...

Vous trouverez bientôt dans vos boîtes aux lettres, votre déclaration de revenus 2007 ; à moins que vous n'ayez choisi de faire cette dernière par internet.

Sachez que, pour cette forme de déclaration, seuls, ceux qui utilisent ce procédé pour la première fois, obtiendront une réduction d'impôt de 20 euros.

D'après Monsieur Eric WOERTH, Ministre du Budget, la déclaration 2007 sera pré remplie, tout comme en 2006 et plus lisible.

Les heures supplémentaires n'entreront pas dans le calcul des impôts mais devront tout de même être déclarées par votre employeur.

De ce fait, elles seront prises en compte dans le calcul global de vos revenus et, en conséquence, auront une influence directe sur les prestations familiales, primes pour l'emploi et autres prestations calculées d'après la base précitée.



En attendant de voir l'impact de ces mesures sur chacun d'entre nous...

ABANDON DE POSTE

MODALITE DE RADIATION DES CADRES POUR ABANDON DE POSTE

Pour que l'abandon de poste conduise à la radiation des cadres, l'agent doit notamment être dans l'impossibilité de justifier son absence.

Une mesure de radiation de cadres pour abandon de poste ne peut être régulièrement prononcée que si l'agent concerné a, préalablement à cette décision, été mis en demeure de rejoindre son poste ou de reprendre son service dans un délai approprié.

C'est à l'administration qu'il appartient de fixer ce délai. Par ailleurs, une telle mise en demeure doit prendre la forme d'un document écrit, notifié à l'intéressé, l'informant du risque qu'il encourt d'une radiation de cadres sans procédure disciplinaire préalable.

Enfin, l'administration est en droit d'estimer que le lien avec le service a été rompu du fait de l'agent, lorsque celui-ci ne s'est ni présenté, ni n'a fait connaître à l'administration ses intentions avant l'expiration du délai fixé par la mise en demeure, et lorsque qu'il n'a apporté aucune justification d'ordre matériel ou médical de nature à expliquer le retard qu'il aurait eu à se manifester.

COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL DE LYON
N° 05LY00984

Journée de solidarité et Lundi de Pentecôte du nouveau avec la loi du 16 avril 2008

La loi n° 2008-351 du 16 avril 2008 relative à la journée de solidarité, **tout en maintenant le principe de la journée de solidarité instituée en 2004**, rétablit le caractère férié du Lundi de Pentecôte dès 2008 et introduit de la souplesse **dans les modalités de réalisation de cette journée.**

- loi 2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées— art 6

- loi 2008-351 du 16 avril 2008 relative à la journée de solidarité (JO du 17.04.08)

Pour les fonctionnaires et les agents non titulaires de la Fonction publique territoriale, la journée de solidarité mentionnée à l'article L 3133-7 du code du travail est dorénavant fixée par délibération de l'organe exécutif de l'assemblée territoriale compétente, après avis du comité technique paritaire

La délibération déterminera les modalités selon lesquelles la journée de solidarité sera accomplie, à savoir

- travail d'un jour férié précédemment chômé autre que le 1er mai,

- travail d'un jour dit d'ARTT,

- travail d'un jour selon toute autre modalité permettant le travail de sept heures précédemment non travaillées, à l'exclusion des jours de congés annuels.

VOYAGE AU BOUT DE L'ENFER...

Ceci n'est pas un remake du fameux film de Michael CIMINO mais bien l'effroyable histoire survenue à **Christophe BRIDOUX**.

Nous sommes en 2001, Christophe vient de prendre la responsabilité du poste de Police Municipale de **GARGES LES GONESSE (95)**.

Cette année là, au retour de ses congés, sa vie bascule ...

Il est accusé de recel d'images pédophiles, de vol et d'escroquerie par sa Municipalité. Sa vie privée est exposée au grand jour, il divorce, perd les droits de visite pour son fils.

Il est également révoqué et doit, pour subsister, se livrer à la mendicité car son histoire fait fuir les éventuels employeurs !!!

Une enquête, des investigations minutieuses, et sept ans après, il bénéficie d'un non-lieu pour tous les chefs d'accusation précités.

Disculpé, Christophe a demandé sa réintégration dans son ancienne collectivité qui « traîne les pieds » pour lui répondre ... **INADMISSIBLE quand on connaît l'histoire et surtout le résultat final !!!**

Christophe va demander bien évidemment réparation auprès de la Justice pour ce beau gâchis mais cela ne lui rendra jamais les sept années de sa vie, et certains d'entre nous n'y auraient peut être pas survécu !

Le récit de cette terrifiante histoire, pouvant entre parenthèses, arriver à n'importe lequel d'entre nous, sera prochainement publié dans un livre dont je vous communiquerai les références.

Courage Christophe, le bout du tunnel est proche !!!

24 HEURES

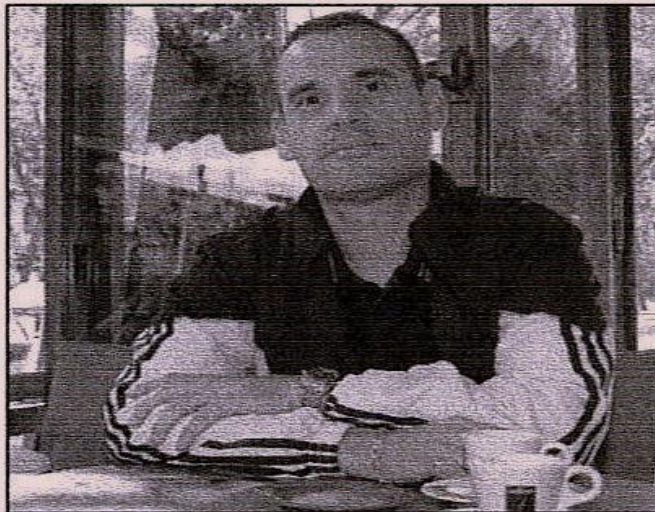
Garges-lès-Gonesse

Recel d'images pédophiles : l'ex-chef de la police disculpé

LE CAUCHEMAR aura duré six ans pour Christophe Bridoux. Mais cet ancien chef de la police municipale de Garges-lès-Gonesse commence à voir le bout du tunnel. Accusé à tort de pédophilie, vol et escroquerie, il vient de bénéficier d'un non-lieu. Maintenant, il contre-attaque et va déposer plainte, en fin de semaine, pour dénonciation calomnieuse.

En septembre 2001, Christophe est suspendu de ses fonctions pour deux mois à son retour de vacances. Dénoncé par ses collègues pour détention d'images à caractère pédophile découvert sur un ordinateur de la mairie, il est immédiatement poursuivi en justice par Nelly Olin, alors maire de la ville. Placé en garde à vue puis mis en examen, l'homme est définitivement révoqué. Le début d'une longue descente aux enfers : « Quand elle a appris de quoi j'étais accusé, ma femme a demandé le divorce. » Chassé du domicile familial, l'ancien agent de mairie se retrouve littéralement « à la rue ». Fiché à la police, il ne peut pas retrouver de travail dans son secteur de la sécurité.

« Durant trois ans, j'ai dû mendier pour survivre », témoigne cet homme brisé, qui a fini par retrouver un travail de gardien d'immeuble après des années de galère. « Voilà six ans que je n'ai pas vu mon fils, confie-t-il. Il avait 9 mois à l'époque : ce temps perdu, je ne le rattraperai jamais. »



PARIS. Ancien chef de la police municipale de Garges, Christophe Bridoux a été licencié par la mairie à la suite de fausses accusations de pédophilie. (LP/AURÉLIEN PEROL)

Aujourd'hui, il crie sa colère contre ceux qui, dit-il, lui ont « volé sa vie » : les anciens collègues qui l'ont dénoncé et l'ancienne maire de Garges, qui selon lui, a mené « une enquête à charge » contre lui. « A l'époque, personne à la mairie n'a émis le

moindre doute sur ma culpabilité », s'indigne Christophe Bridoux. Nelly Olin était, hier, injoignable.

A l'origine de ce qu'il n'hésite pas à qualifier de « cabale contre lui », l'ancien fonctionnaire évoque un conflit avec ses anciens subordonnés à la

police municipale. « Je venais de prendre mes fonctions à la tête de la police municipale et j'ai organisé la restructuration du service. L'initiative n'a pas plu à certains de mes collègues qui ont tout fait pour m'abattre. » Notamment l'actuel chef de la police municipale, directement visé par les accusations de Christophe Bridoux. Alors second du service, il est à l'origine de la fameuse découverte de l'image pédophile sur un ordinateur de la mairie. Malgré nos sollicitations auprès de la police municipale de Garges, l'homme n'a pu être joint.

Il va déposer une plainte au tribunal administratif

Lavé de toutes les accusations menées contre lui, l'ancien policier demande aujourd'hui à retrouver sa place : il a déposé une demande de réintégration auprès de la mairie de Garges, restée pour l'heure sans réponse. « La procédure administrative suit son cours », déclare, pour sa part, Maurice Lefèvre, l'actuel maire de la ville, qui n'a pas souhaité s'exprimer personnellement à ce sujet. Christophe Bridoux, lui, est déterminé à retrouver son poste : il a annoncé son intention de déposer plainte devant le tribunal administratif s'il n'est pas réintégré dans le délai légal de deux mois suivant le non-lieu.

AURÉLIEN PEROL

Menicourt

avr 17, 2008 10:20

CHAMPION Bruno
Responsable de la Commission Nationale PM du SAFPT